

PHOTOTHÈQUES DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX DE L'ISÈRE COMMANDE DE TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES

BORDEREAU DE COMMANDE DE TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES	P.2
CONDITIONS DE COMMUNICATION ET D'UTILISATION DES DOCUMENTS DES PHOTOTHEQUES	
DES MUSEES ET SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ISERE	P.3
DECLARATION D'USAGE PUBLIC	P.5
TARIFS DES TRAVAUX DE REPRODUCTION ET DES DROITS D'USAGE PUBLIC	P.6
DEMANDE DE GRATUITE POUR DES TRAVAUX DE REPRODUCTION ET DES DROITS	
D'USAGE PUBLIC DE PHOTOGRAPHIES	P.7



COMMANDE DE TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES

Références de la commande : MUSEE/2020-Musée dauphinois
Date de la commande :
Date de livraison souhaitée :/
Mode de livraison souhaité : \square Serveur ftp \square CD-Rom
Utilisation envisagée : \square Exposition \square Publication \square Autres (préciser) :
LE COMMANDITAIRE
Nom et prénom :
Raison sociale :
Adresse:
Téléphone :Courriel :
LA FACTURATION
Adresse de facturation (si différente) :
SIRET:
Journal officiel (copie à joindre pour les associations) :
RIB. (même si paiement par chèque ou espèces):

LA COMMANDE

Code produit	Numéro d'inventaire	Titre / Description	Montant HT	Montant TTC
Total				



CONDITIONS DE COMMUNICATION ET D'UTILISATION DES DOCUMENTS DES PHOTOTHEQUES DES MUSEES DEPARTEMENTAUX DE L'ISERE

Communication des documents par la photothèque

- 1. Toute commande doit être transmise par écrit grâce au présent formulaire, rempli, daté et signé par le commanditaire. Il doit être déposé au musée concerné ou adressé à celui-ci par courrier ou courriel.
- **2.** La livraison intervient dans un délai d'environ un mois à compter de la réception de la commande signée si celle-ci n'excède pas trente clichés. Au-delà, un délai supplémentaire sera nécessaire.
- **3.** Tout envoi de document implique la perception du prix de la reproduction, que le document soit ou non utilisé.

Utilisation des documents sous réserve d'un accord préalable et du règlement des droits

- 1. Toute reproduction ou représentation des photographies fournies par le Musée est subordonnée à l'accord préalable du musée et au règlement de droits d'usage public. La demande d'autorisation se fait par le biais d'un formulaire de déclaration d'usage public, déposé à la photothèque du Musée concerné ou adressé à celleci par courrier ou courriel.
- **2.** La déclaration d'usage public donne lieu à l'établissement d'une facture correspondant aux droits d'usage public, selon les tarifs ci-joints.

Le délai de règlement des droits est de 30 jours à réception de la facture. Les modalités de règlement sont le mandat, les espèces ou le chèque libellé à l'ordre du Trésor public.

Les tarifs de reproduction et de droits d'usage public ont été arrêtés lors de la délibération du 28 janvier 2011.

- 3. La mention "© Coll. Musée dauphinois Département de l'Isère ", le nom de l'œuvre, le nom de l'auteur de la photographie et le numéro d'inventaire devront figurer au regard de chaque reproduction quelque support que ce soit.
- **4.** Le commanditaire s'engage à adresser dès parution, un exemplaire justificatif complet de la publication à la photothèque.
- **5.** Les photographies sont communiquées pour la seule utilisation déclarée. Toute réutilisation ou utilisation à des fins autres que celles déclarées nécessite une nouvelle autorisation du musée et le règlement de nouveaux droits. Toute cession, rétrocession, tout prêt à un tiers des documents sont interdits sans l'accord du musée. En cas d'utilisation sur internet, l'image doit être mise sur le Net en basse résolution et doit porter la mention « toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans le consentement des propriétaires de l'œuvre est illicite »



6. Toute modification de la photographie initiale, tels que le recadrage, détail, pastiche ou autre, doit faire

l'objet d'une autorisation du musée.

7. Toute reproduction d'une œuvre qui ne ferait pas partie du domaine public doit également faire l'objet

d'une demande de droits auprès des ayants droits (société des auteurs ou artiste...). La cession des droits de

 $reproduction \ ou \ de \ représentation \ n'inclut \ pas \ les \ autorisations \ nécessaires \ relatives \ \grave{a} \ l'exploitation \ des$

œuvres de l'esprit ou de l'image des personnes représentées sur les documents photographiques. Le

département de l'Isère ne saurait être tenu pour responsable d'une utilisation qui n'aurait pas fait l'objet de

toutes les autorisations nécessaires, liées à la protection des œuvres et des personnes représentées, et du

règlement des droits aux artistes ou à leur représentant.

8. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat, régi par le droit français ; les juridictions

compétentes sont celles de Grenoble.

Fait à	:	 Date :	

Signature du commanditaire

4



DECLARATION D'USAGE PUBLIC

Le présent formulaire de déclaration d'usage public vaut demande d'autorisation de reproduction à la photothèque **du Musée dauphinois**. Cette autorisation sera accordée et transmise au bénéficiaire dès réception de la présente déclaration complétée et signée, sous réserve du respect des conditions générales d'utilisation figurant ci-après :

- L'autorisation est accordée sans préjudice du droit des auteurs ou de leurs ayants droit.
- L'autorisation est accordée sans limite de durée et à titre non exclusif pour les seuls usages déclarés.
- L'autorisation accordée ne peut en aucun cas couvrir les usages ultérieurs ni connaître une quelconque extension sans une nouvelle autorisation.
- La mention "© Coll. Musée dauphinois Département de l'Isère ", le nom de l'œuvre, le nom de l'auteur de la photographie et le numéro d'inventaire devront figurer au regard de chaque reproduction quelque support que ce soit.

DECLARATION DU BENEFICIAIRE	
Je soussigné(e)	
agissant pour le compte (raison sociale)	
déclare que les documents sont destinés au projet suivant :	
\square Publication \square Exposition \square Internet, usages multimédia \square Autre (à pré	ciser)
Titre du projet :	
Éditeur / Lieu d'exposition :	
Date de parution ou de diffusion prévue :	
IDENTITE DU BENEFICIAIRE	
Nom et prénom :	
Raison sociale :	
Adresse de facturation :	
Téléphone :Courriel :	
APPROBATION ET SIGNATURE DU BENEFICIAIRE	
L'approbation et la signature de la présente déclaration engagent le bénéfi	iciaire à acquitter les droits d'usage publics
facturés en fonction de l'usage déclaré.	
Fait à : Date :	
Lu et approuvé	Signature du commanditaire



TARIFS DES TRAVAUX DE REPRODUCTION HT

Tva à 20%

Code produit		Montant HT	Montant TTC
3600	Fourniture d'un cliché numérique sur serveur	10€	12€
3601	Fourniture de la commande sur cédérom	10€	12 €

TARIFS DES DROITS D'USAGE PUBLIC HT

1- Documents à usage de l'édition imprimée

Tva à 10%

Code produit	Surface	Montant HT	Montant TTC
3602	Page intérieure / tirage inférieur à 1000 ex	45 €	49.50 €
3603	Couverture, jaquette / tirage inférieur à 1000 ex	100€	110€
3604	Page intérieure / tirage supérieur à 1000 ex	90 €	99 €
3605	Couverture, jaquette / tirage supérieur à 1000 ex	200 €	220€

2- Documents audiovisuels

Tva à 10%

Code produit		Montant HT	Montant TTC
3606	Film télévision	30 €	33 €
3607	Film non publicitaire	30 €	33 €
3608	Film publicitaire	60 €	66 €
3609	Audiovisuel éducatif	25 €	27,50 €
3610	CD-ROM et internet	30 €	33 €

3- Documents produits dérivés

Tva à 10%

Code produit		Montant HT	Montant TTC
3611	Carterie	100 €	110 €
3612	Affiche	100€	110€
3613	Produits, cadeaux-souvenirs	100 €	110€
3614	Reproduction de meuble, objet en 3D des collections départementales / par exemplaire réalisé	200€	220€

4- Documents transmis pour exposition

Tva à 10%

Code produit		Montant HT	Montant TTC
3615	Exposition temporaire	80€	88 €
3616	Exposition permanente	120€	132 €



DEMANDE DE GRATUITE POUR DES TRAVAUX DE REPRODUCTION ET DES DROITS D'USAGE PUBLIC DE PHOTOGRAPHIES

Le présent formulaire vaut demande de gratuité pour des travaux de reproduction photographique ou pour des droits d'usage public de ces reproductions dans le cadre d'une collaboration scientifique, culturelle ou pédagogique avec les musées départementaux de l'Isère.

Elle sera étudiée par le **Musée dauphinois** qui se réserve le droit d'accorder ou non cette exonération.

Je soussigné(e),
agissant pour le compte de,
demande à bénéficier de gratuité pour (cocher les cases correspondantes) :
\square l'obtention de reproductions numériques de photographies du Musée dauphinois
\square l'utilisation publique de photographies fournies par le Musée dauphinois
Dans le cas d'une demande d'exonération portant sur les droits d'usage public de photographies, veuillez
préciser la nature de l'utilisation envisagée :
\square Publication \square Exposition \square Internet, usages multimédia \square Autre (à préciser)
Titre du projet :
Éditeur / Lieu d'exposition :
Date de parution ou de diffusion prévue :
Raisons invoquées pour cette demande d'exonération :
Fait à : Date : Date :
Signature du commanditaire

Visa du Responsable du Musée Visa du Directeur de la DCP